

**Service administratif des
tribunaux judiciaires
2004–2005**

Rapport ministériel sur le rendement

pour la période se terminant
le 31 mars 2005

Approuvé

L'honorable Irwin Cotler
Ministre de la Justice
et procureur général du Canada

Table des matières

SECTION I — SURVOL	1
MESSAGE DE L' ADMINISTRATEUR EN CHEF PAR INTÉRIM	2
DÉCLARATION DE LA DIRECTION	3
RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES	4
<i>Raison d'être</i>	4
<i>Les Cours</i>	5
RENDEMENT GLOBAL.....	7
<i>Environnement opérationnel</i>	8
<i>Contexte</i>	9
SECTION II—ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	11
ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	12
RISQUES ET DÉFIS	14
RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT	15
<i>Services de greffe</i>	15
<i>Soutien judiciaire</i>	18
<i>Services ministériels</i>	21
SECTION III — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	27
RENSEIGNEMENTS ORGANISATIONELS	28
SECTION IV—AUTRES RENSEIGNEMENTS	35
Bureaux du Service administratif des tribunaux judiciaires.....	36

SECTION I — SURVOL

Message de l'administrateur en chef par intérim

C'est avec plaisir que je dépose le *Rapport de rendement* du Service administratif des tribunaux judiciaires (ci-après également appelé « le Service ») pour la période se terminant le 31 mars 2005. Cet organisme relativement nouveau a été créé le 2 juillet 2003 par la *Loi sur le service administratif des tribunaux judiciaires*.

Ce rapport a pour but d'expliquer aux Canadiens et aux Canadiennes de quelle manière les réalisations du Service font une différence dans leurs vies. Il rend également des comptes sur la situation des engagements pris dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2004–2005*.

Ce nouvel organisme fusionne les anciens greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, et offre des services de soutien et autres à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt. Le rôle du Service administratif des tribunaux judiciaires est de rendre ces cours accessibles aux membres du public qui cherchent réparation judiciaire et de protéger l'indépendance judiciaire. Pour ce faire, il a besoin d'un financement stable et travaille en étroite collaboration avec les quatre Juges en chef pour déterminer précisément ce dont chacune des Cours a besoin en matière de services de soutien. Parallèlement, il continue de négocier avec le Secrétariat du Conseil du Trésor l'instauration d'une formule de financement plus efficace et durable.

Depuis sa création, le Service a consacré beaucoup d'énergie à mettre sur pied des systèmes qui lui permettront d'appuyer efficacement les quatre cours qu'il sert tout en rentabilisant les deniers publics. L'harmonisation a donné lieu à de très nombreuses activités de développement organisationnel de grande envergure, pendant lesquelles le Service s'est efforcé de perturber au minimum les services aux clients.

On ne peut pas bâtir une organisation sans l'effort concerté d'un grand nombre de personnes. Travail d'équipe, dévouement et professionnalisme sont indispensables à ce genre d'entreprise. C'est pourquoi je remercie sincèrement les Juges en chef, les autres juges et les protonotaires de leur collaboration, le personnel du Service pour son constant souci d'excellence dans la prestation des services, et les fonctionnaires de plusieurs provinces et territoires qui fournissent des services dans le cadre des ententes en vigueur. Je salue en outre l'apport des fonctionnaires du Cabinet du ministre de la Justice et Procureur général du Canada, du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale et des organismes centraux.

R.P. Guenette

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2004-2005 du Service administratif des tribunaux judiciaires.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenu dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada*:

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans le guide;
- Il est fondé sur la structure de secteur d'activités approuvée du ministère;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvées les Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

Nom : R.P.Guenette

Titre : Administrateur en chef par intérim

Date : Le 16 septembre 2005

Renseignements sommaires

Raison d'être

Le Service administratif des tribunaux judiciaires est une organisation relativement récente ayant été créée par la fusion des greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Dans un rapport déposé en 1997 (voir http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/other.nsf/html/fed_f.html), le Vérificateur général du Canada a conclu que cette fusion ferait économiser des ressources, faciliterait leur planification et en permettrait une utilisation plus efficace¹. La fusion a eu lieu le 2 juillet 2003, à la suite de la proclamation de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch. 8 (voir <http://lois.justice.gc.ca/fr/C-45.5/index.html>).

Le rôle du Service est de fournir des services administratifs (services de greffe, services judiciaires et services intégrés) à quatre tribunaux de droit : la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Il simplifie pour les particuliers, les sociétés, les organismes et le gouvernement fédéral les démarches nécessaires pour saisir ces cours de leurs litiges et d'autres questions et permettent à celles-ci d'entendre et de régler les affaires dont elles sont saisies de façon équitable, rapidement et le plus efficacement possible.

Le mandat du Service est de :

- fournir des services efficaces aux quatre Cours;
- améliorer leur indépendance judiciaire en garantissant leur autonomie par rapport au gouvernement fédéral;
- accroître la responsabilisation eu égard à l'utilisation des deniers publics.

Le Service est déterminé à faire en sorte que le public puisse recourir en temps opportun à un processus efficace, équitable et précis de règlement des litiges devant les quatre Cours, tout en améliorant l'indépendance judiciaire.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires doit répondre aux besoins des tribunaux et garantir l'accessibilité du public aux tribunaux et à leurs dossiers. Voici quelques exemples précis de ses fonctions :

- fournir aux parties et à leur avocat des services liés aux audiences;
- informer les parties des règles de pratique, directives et procédures;
- assurer la tenue des dossiers des tribunaux;

¹ Le 28 octobre 1994, l'honorable Allan Rock, ministre de la Justice et procureur général du Canada, annonçait une étude sur l'opportunité de régionaliser et de fusionner la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt ainsi que d'unifier leurs services administratifs. Par un décret de mai 1995, le gouverneur en conseil a demandé au Bureau du Vérificateur général du Canada de se pencher sur les avantages et les inconvénients potentiels de la régionalisation ou de la fusion de la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt ainsi que de l'unification de leurs services administratifs.

- s'occuper des documents déposés par les parties ou destinés à ces dernières et enregistrer les actes de procédure;
- faire fonction de dépositaire pour que les personnes qui souhaitent l'exécution des décisions rendues par les cours et par des tribunaux administratifs fédéraux, comme le Conseil canadien des relations industrielles et le Tribunal canadien des droits de la personne, puissent déposer les documents pertinents;
- fournir aux juges, aux protonotaires² et au personnel des services de bibliothèque;
- fournir aux juges, aux protonotaires et au personnel, des locaux et des services de sécurité appropriés.

Les Cours

Les quatre Cours que sert le Service administratif des tribunaux judiciaires sont des cours supérieures d'archives. Elles ont été créées par le Parlement du Canada en vertu du pouvoir d'établir des tribunaux « pour la meilleure administration du Canada », pouvoir conféré par l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

La **Cour d'appel fédérale** entend les appels visant les décisions de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt, ainsi que d'autres appels prévus par la loi. Elle a aussi compétence exclusive pour connaître des demandes de contrôle judiciaire visant les décisions de 14 commissions, offices, conseils ou autres tribunaux énumérés à l'article 28 de la *Loi sur les Cours fédérales* (voir <http://lois.justice.ca/fr/F-7/index.html>). Les parties à un litige tranché par la Cour d'appel fédérale peuvent obtenir l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada si l'affaire met en cause une question d'importance pour le public. En vertu du paragraphe 5(1) de la *Loi sur les Cours fédérales*, la Cour d'appel fédérale doit se composer d'un juge en chef et de 12 autres juges. Au 31 mars 2005, elle se composait du juge en chef, de dix juges et de deux juges surnuméraires. Deux postes étaient vacants. Pour un complément d'information sur la Cour d'appel fédérale, consulter le site www.fca-caf.gc.ca.

La **Cour fédérale** est un tribunal de première instance. Elle a compétence en première instance – mais non compétence exclusive – à l'égard des affaires où la Couronne est partie (y compris les revendications liées au droit autochtone), des instances touchant le droit de l'amirauté, la propriété intellectuelle et la sécurité nationale et des appels interjetés en vertu de 110 lois fédérales. Elle a aussi compétence exclusive pour connaître des demandes de contrôle judiciaire visant tous les offices fédéraux ne relevant pas de la Cour d'appel fédérale (voir plus haut). Ainsi, c'est de la Cour fédérale que relèvent les demandes de contrôle judiciaire visant les décisions rendues par la Commission de l'immigration et du statut de

² Un protonotaire est un officier de justice de la Cour fédérale nommé par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les Cours fédérales* pour accélérer le règlement de certains dossiers. Les protonotaires sont chargés de plus de 75 % des instances de la Cour fédérale assujetties à un régime de gestion des cas. Pour en savoir plus, consulter les articles 50 et 51 des *Règles de la Cour fédérale* (voir <http://lois.justice.gc.ca/fr/F-7/DORS-98-106/index.html>).

réfugié. En vertu du paragraphe 5.1(1) de la *Loi sur les Cours fédérales*, elle doit se composer d'un juge en chef et de trente-deux juges à temps plein. Au 31 mars 2005, elle se composait de vingt-neuf juges à temps plein, de trois juges surnuméraires, de trois juges suppléants et de six protonotaires. Il y avait quatre postes vacants. Pour en savoir plus sur la Cour fédérale, prière de consulter le site www.fct-cf.gc.ca.

La **Cour d'appel de la cour martiale du Canada** a principalement pour fonction d'entendre les appels contestant des décisions rendues par une cour martiale. Les cours martiales sont des tribunaux militaires constitués en vertu de la *Loi sur la défense nationale*, qui jugent les affaires relevant du *Code de discipline militaire*, lequel se trouve aux parties III et VII de cette dernière loi. Sont membres de cette Cour les juges de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale ainsi que les juges de première instance et d'appel en exercice des cours supérieures provinciales. Au 31 mars 2005, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada se composait d'un juge en chef et de soixante-quatre autres juges. L'honorable Edmond P. Blanchard a été nommé juge en chef de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et est entré en fonction le 17 septembre 2004. Pour en savoir davantage sur la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, consulter le site www.cmac-cacm.ca.

La **Cour canadienne de l'impôt** a compétence exclusive pour entendre les appels et renvois découlant de l'application de douze lois du Parlement. La majorité des causes sont liées à l'impôt sur le revenu, à la taxe sur les produits et services ou à l'assurance-emploi. Bien que de nombreux appels soient assujettis à une procédure semblable à celle de la Cour fédérale, les appels interjetés selon ce qu'on appelle la « procédure informelle » sont entendus d'une manière informelle et le plus rapidement possible, dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent. Au 31 mars 2005, la Cour canadienne de l'impôt se composait du juge en chef, de dix-neuf juges, de cinq juges surnuméraires et de quatre juges suppléants. Pour un complément d'information sur la Cour canadienne de l'impôt, visiter le site www.tcc-cci.gc.ca.

Parce que ces cours sont itinérantes, le Service exerce ses activités à leur égard dans tout le Canada et à l'étranger au besoin. C'est pourquoi, outre son siège d'Ottawa, il compte seize bureaux locaux, dont neuf sont dotés de ses propres employés. Les autres sont logés par des tribunaux provinciaux ou territoriaux qui leur fournissent un personnel contractuel.

Pour que les cours fonctionnent là où il n'a pas de bureau local, le Service conclut des ententes avec les tribunaux provinciaux, loue des locaux commerciaux ou s'associe aux autres ordres de gouvernement. Les juges siègent parfois ailleurs que dans une salle d'audience, par exemple dans la salle du conseil de bande d'une réserve indienne, dans une salle de conférence ou de réunion dans des hôtels, dans des gymnases, dans les salles de la Légion, voire dans des presbytères. Le Service dispose d'installations judiciaires non dotées à London, en Ontario.

Dépenses prévues (millions de dollars)	Total des autorisations (millions de dollars)	Dépenses réelles (millions de dollars)
54,3	56,2	55,4

Total des ressources humaines

Prévues (ETP*)	Réelles (ETP*)	Différence
600	562	38

* Équivalents temps plein.

Rendement global

Le Service administratif des tribunaux judiciaires est une organisation relativement récente, créée en juillet 2003 par la fusion des greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Pendant ses deux premières années, le Service s'est consacré intensivement à la préparation de la structure organisationnelle. Lors de sa première année, le Service s'est surtout penché sur la fusion des deux greffes, alors qu'en 2004-2005, il a axé ses travaux sur une meilleure intégration des deux organisations.

En 2004-2005, le Service a entrepris plusieurs initiatives dans le but d'harmoniser les deux greffes : on a regroupé les effectifs et examiné les politiques et procédures, on a fourni une formation polyvalente aux employés et on a fusionné les systèmes d'information et les outils de travail.

Le Service a aussi effectué un examen approfondi de sa structure organisationnelle qu'il a réorganisée. À la suite de cet examen, on a créé quatre nouvelles directions générales afin d'améliorer les services de soutien destinés à la magistrature, on a fondé la Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation pour examiner et moderniser les procédés de travail au sein du greffe et on a mis en place le nouveau secteur d'activité des Services ministériels pour superviser les fonctions internes. On a établi une nouvelle structure organisationnelle qui accorde aux gestionnaires des fonctions élargies dans le cadre du processus décisionnel.

Au cours de l'année, le Service a bénéficié continuellement de la naissance de nouvelles technologies permettant le perfectionnement de ses services. Dans plusieurs salles d'audience, on continue d'enregistrer les instances judiciaires sous forme numérique et on a effectué beaucoup de progrès dans le domaine du classement électronique des documents de la Cour.

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, le Service a tenu une journée portes ouvertes et a participé à divers groupes de discussion, ce qui lui a permis de mieux informer le public et les milieux juridiques sur les procédures de dépôt et sur la restructuration des Cours. En outre, le Service a continué de collaborer étroitement avec

les provinces et territoires en ce qui concerne la prestation de services judiciaires itinérants dans tout le pays.

En dépit de tous les changements qu'il a subis, le Service a continuellement offert des services de haute qualité aux magistrats et au public canadien, tout au long de l'année. Au cours des processus de fusion et de consolidation, les employés du Service ont respecté leur engagement de faciliter l'accès du public aux tribunaux, de traiter les dossiers avec plus d'efficacité et d'améliorer l'efficacité des services de soutien fournis aux tribunaux.

Comme il est indiqué dans les Comptes publics du Canada de 2004-2005, le Service a reçu du Parlement des crédits de 56,2 millions de dollars. Le montant effectivement dépensé se chiffre à 55,4 millions de dollars, pour un excédent de 0,9 million de dollars. (Les totaux peuvent paraître incorrects parce que les chiffres ont été arrondis.)

Environnement opérationnel

Le Service administratif des tribunaux judiciaires est entièrement financé par des crédits parlementaires annuels. Il facture des droits de dépôt, touche des amendes et vend des copies de documents déposés, y compris des textes de jugements et d'ordonnances. Cependant, il s'agit de recettes non disponibles, qu'il est tenu de verser au Trésor du gouvernement du Canada. En 2004-2005, ces recettes ont atteint 2,0 millions de dollars.

Le Service a pu stabiliser une partie du financement obtenu en 2004-2005. Il s'est assuré entre autre une source de financement continu pour composer avec le grand nombre d'affaires que lui renvoient Citoyenneté et Immigration ainsi que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Le volume supérieur de ces affaires résulte principalement de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, entrée en vigueur à l'été 2002. Dans la foulée, la CISR a entrepris de réduire l'arriéré de sa charge de travail, d'où un nombre plus grand qu'auparavant de demandes de contrôle judiciaire et l'augmentation du volume de travail pour la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et le greffe du Service. Le financement obtenu en 2004-2005 et le financement prévu pour les exercices subséquents vont contribuer à empêcher la croissance des arriérés en matière d'immigration.

Le Service a également obtenu un financement récurrent au regard de la nomination de trois nouveaux juges, en décembre 2000, en vertu de la *Loi antiterroriste*. Les crédits sont affectés à la rémunération d'adjoints judiciaires, d'agents de greffe, d'auxiliaires juridiques et de sténographes judiciaires, et aux services de traduction.

En 2003 et 2004, on a nommé des juges supplémentaires en vertu de la *Loi antiterroriste*. Pour l'exercice 2005-2006, le Service a l'intention de demander au Conseil du Trésor des fonds supplémentaires désignés aux dépenses en matière de personnel de soutien et autres qui découlent de ces nouvelles nominations judiciaires.

Contexte

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a été fondé, en partie, en réponse au *Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt*, lequel énonce en détail des préoccupations concernant les pratiques de gestion et l'efficacité de l'affectation des ressources, et plus particulièrement les installations des tribunaux. Le rapport recommande, notamment, la fusion des greffes des deux Cours afin d'améliorer la reddition de comptes et le rapport rendement-prix.

L'utilisation efficace des installations, surtout des salles d'audience, représente, pour le Service, un défi continu. Fréquemment, on annule les audiences prévues à la dernière minute, lorsque les parties conviennent d'un règlement à l'amiable. Cependant, si l'on a recours à la réservation en double des audiences afin d'anticiper les annulations éventuelles, cela pourrait desservir les parties en litige.

Le contrôle des dépenses de soutien devient de plus en plus difficile en raison de l'augmentation de la charge de travail des Cours. Pendant les quelques dernières années, le nombre de requêtes déposées devant les Cours a augmenté de manière considérable et plus particulièrement dans le domaine des dossiers d'immigration fondés sur la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Le volume de travail de la Cour fédérale lié à l'immigration et aux réfugiés a pratiquement doublé entre 1995 et 2000 et a continué d'augmenter considérablement entre 2002 et 2004. Les Cours ont également dû faire face à des instances judiciaires plus longues, particulièrement celles se rapportant aux revendications territoriales déposées par les Autochtones et aux dossiers concernant l'autonomie gouvernementale.

Les besoins des tribunaux en matière de sécurité représentent un défi supplémentaire. En raison des modifications apportées au mandat de la Cour fédérale en vertu de la *Loi antiterroriste* et d'autres lois, les besoins en matière de sécurité sont devenus plus nombreux et plus rigoureux, ce qui a augmenté considérablement le coût des dépenses destinées à maintenir un niveau de sécurité adéquat pour protéger les magistrats, les fonctionnaires et les autres usagers des installations et des salles d'audience du Service.

Le budget du Service est soumis à d'autres pressions. Ainsi, à la demande du Juge en chef, quatre protonotaires ont été nommés à la Cour fédérale entre 2000 et 2005 et trois juges suppléants en 2004-2005, sans augmentation corollaire du financement. Le Service a dû assumer les dépenses supplémentaires par réaffectations internes.

Harmonisation avec les priorités du gouvernement du Canada

Le Service administratif des tribunaux judiciaires s'engage à réaliser le résultat stratégique suivant :

Le public a accès, de façon efficace et équitable, aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt et en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Le mandat du Service est harmonisé avec le résultat stratégique du gouvernement du Canada intitulé *Des collectivités sécuritaires*, lequel comporte une gamme d'initiatives en matière de services de police, d'exécution de la loi, de sécurité nationale, de services correctionnels et de protection civile. Le Service a la responsabilité d'améliorer le système juridique canadien en offrant aux Cours un vaste éventail de services et en garantissant l'accès du public à ces tribunaux et à leurs dossiers.

SECTION II—ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Analyse du rendement par résultat stratégique

Résultat stratégique

- Le Service administratif des tribunaux judiciaires a pour objet un résultat stratégique :

Le public a accès, de façon efficace et équitable, aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Résultats prévus

Intermédiaires

- Améliorer la prestation de services et l'efficacité du Service administratif des tribunaux judiciaires en ce qui concerne le soutien de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale du Canada, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt;
- promouvoir l'indépendance de la magistrature au sein de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale du Canada, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt.

Immédiats

- Améliorer la prestation de services.

Plans, priorités et engagements

Services de greffe

1. Prestation de services destinés aux Cours à travers le Canada
2. Harmonisation des greffes
3. Enregistrement numérique
4. Relations externes

Service du soutien judiciaire

5. Soutien judiciaire
6. Meilleure utilisation des salles d'audience
7. Construction de l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau
8. Centre judiciaire fédéral de Toronto
9. Réinstallation du personnel de Montréal

Services ministériels

10. Ressources humaines
11. Modernisation des ressources humaines
12. Gouvernement en direct
13. Fonction de contrôleur moderne
14. Sécurité

Liens avec les programmes, les ressources et les résultats

Le Service administratif des tribunaux judiciaires comprend trois principaux secteurs de service : les services de greffe, le soutien judiciaire et les services ministériels.

- Les **services de greffe** consistent à offrir aux tribunaux les services adjoints relatifs à la procédure. Il s'agit notamment de traiter les documents déposés par les plaideurs ou destinés à ces derniers, d'assister aux audiences, d'en dresser le compte rendu, d'informer les plaideurs, de conserver les dossiers et les bases de données nécessaires aux tribunaux et de produire des actes juridiques afin de faire exécuter les décisions. Ces services permettent au public et à la collectivité juridique d'avoir un meilleur accès au système judiciaire.

Les dépenses prévues dans le cadre des Services de greffe pour l'exercice 2004–2005 étaient de 22,3 millions de dollars. Les dépenses réelles s'élèvent à 23,1 millions de dollars.

- Les **services de soutien judiciaire** consistent à fournir des services de soutien aux juges et aux protonotaires ainsi que, notamment, aux cadres supérieurs, aux adjoints judiciaires, aux employés de la bibliothèque et aux autres membres du personnel fournissant un soutien direct aux juges. Ces services de soutien veillent à ce que la magistrature soit en mesure d'entendre et de résoudre les poursuites équitablement et efficacement.

Les dépenses prévues dans le cadre des services de soutien judiciaire pour l'exercice 2004-2005 étaient de 11,7 \$ millions de dollars. Les dépenses réelles s'élèvent à 12,8 millions de dollars.

- Quant aux **services ministériels**, ils touchent principalement les finances, les ressources humaines, l'informatique, la gestion de l'information et les télécommunications. De plus, ce secteur d'activité est responsable de la gestion des installations, de la traduction, des chauffeurs, des huissiers audienciers, de la planification stratégique, des communications, de la vérification interne et de l'évaluation ainsi que de la sécurité pour les tribunaux et pour le Service administratif des tribunaux judiciaires. Ces services internes améliorent le professionnalisme des employés du Service et leur permettent de gérer les Cours efficacement.

Les dépenses prévues dans le cadre des Services ministériels pour l'exercice 2004-2005 était de 19 millions de dollars. Les dépenses réelles s'élèvent à 18,2 millions de dollars.

Risques et défis

L'amélioration de la sécurité

Le Service est responsable de la sécurité des quatre Cours et de son propre personnel. La sécurité des juges, protonotaires, membres du personnel et membres du public est également d'importance capitale. Pourtant, ces impératifs ne doivent pas rendre les cours inaccessibles. La sécurité importe d'autant plus depuis les changements apportés au mandat de la Cour fédérale par la *Loi antiterroriste* et d'autres, qui ont rendu les dispositions sécuritaires plus rigoureuses. Par ailleurs, le Service et la Cour fédérale ont été désignés comme centre des mesures d'urgence, afin que la Cour fédérale puisse continuer de remplir son rôle en cas d'urgence.

Le Service entend également améliorer la sécurité, l'accessibilité et l'intégrité des systèmes informatiques contenant de l'information judiciaire tout en protégeant la vie privée et en préservant l'indépendance judiciaire. Pour ce faire, il appliquerait le Plan d'action en matière de sécurité des renseignements judiciaires du Conseil canadien de la magistrature. L'adhésion à ces lignes directrices profiterait d'ailleurs aussi bien au système judiciaire qu'aux tiers dont les données doivent bénéficier d'une protection spéciale en vertu de la loi.

Le développement technologique

L'un des défis auxquels doit faire face le Service est le développement rapide de la technologie et le besoin de se fonder sur la technologie en vue d'améliorer le niveau de service. Le Service a déjà fait usage de technologies permettant la tenue de vidéoconférences, l'enregistrement digital, les audiences à distance et le classement électronique des documents, et il compte adopter de plus en plus ces nouvelles technologies dans les Cours qu'il sert.

Restrictions budgétaires vs besoins de la magistrature

Un autre défi continu que doit relever le Service consiste à contrôler effectivement les dépenses, tout en garantissant l'indépendance judiciaire. Il faut toujours soupeser la nécessité de limiter le budget et celle de fournir, à la magistrature, le soutien et les services qu'elle requiert pour être en mesure d'entendre et de régler les affaires rapidement et libre de toute influence. Il devient de plus en plus difficile de contrôler effectivement les dépenses liées au soutien en raison de l'augmentation constante de la charge de travail attribuée aux tribunaux.

Règlement extrajudiciaire des différends

Il existe également une autre tendance qui touche le Service : il s'agit du recours de plus en plus fréquent au règlement extrajudiciaire des différends dans la Cour d'appel fédérale et dans la Cour fédérale. Le règlement extrajudiciaire des différends comprend un procédé officieux, notamment la médiation, dont le but consiste à régler les différends sans procès officiel. Bien que le règlement extrajudiciaire des différends accélère le traitement des causes en attente et libère les services offerts par les tribunaux, cette

procédure a créé de nouveaux besoins en matière de soutien judiciaire et d'espace supplémentaire.

Réalisations en matière de rendement

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Service a continué de se consacrer à la consolidation et à l'intégration de la structure organisationnelle des divers greffes qui ont offert antérieurement leurs services auprès des quatre Cours. Le Service s'est particulièrement concentré sur l'examen de toutes les activités ministérielles et opérationnelles, ce qui a donné lieu à plusieurs changements importants de caractère opérationnel.

Services de greffe

1. Prestation de services aux Cours à travers le Canada

Activités prévues	Résultats
Continuer d'offrir ses services à des tribunaux du Canada entier.	Continuer de consolider ses relations avec les provinces et territoires dans le cadre de la prestation de services dans tout le Canada.

Le Service a continué de consolider ses relations avec les provinces et territoires dans le cadre de la prestation de services de cour itinérante dans l'ensemble du pays. Parmi les 16 bureaux régionaux, sept d'entre eux sont situés dans des bureaux provinciaux ou territoriaux et sont administrés par leurs employés sur une base contractuelle. En outre, le Service a continué de faire usage des salles d'audience provinciales ou territoriales dans un grand nombre de points de service. Il a également établi des partenariats avec d'autres ordres de gouvernement. La Région de l'Ouest a organisé une conférence de deux jours où des cadres supérieurs provenant de Regina, de Saskatoon, de Whitehorse et de Yellowknife se sont rencontrés pour partager leurs meilleures pratiques et améliorer la prestation de services dans ces bureaux.

2. Harmonisation des greffes

Activités prévues	Résultats
Fusionner divers bureaux du greffe; offrir au personnel une formation polyvalente; examiner les politiques et les procédures, ainsi que les meilleures pratiques de soutien; harmoniser les systèmes d'information, améliorer l'accès électronique.	Les greffes de Montréal ont été fusionnés en septembre 2004; on a offert aux employés des greffes des cours de formation; on a constitué une nouvelle Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation, chargée d'examiner les procédés et les nombreuses de travail; on a fusionné de nombreuses façons les systèmes d'information.

Les greffes de Montréal ont été fusionnés en septembre 2004, comme prévu. Les greffes de Toronto seront fusionnés en 2006 lorsque la construction du nouvel immeuble sera terminée.

La formation polyvalente des employés est devenue une priorité en 2004-2005, en vue de maximiser l'utilisation des ressources du Service et de doter les Cours d'un point de service unique.

On a constitué un Comité consultatif des opérations chargé de fournir des conseils et des recommandations à l'administrateur en chef et aux cadres supérieurs au sujet des questions touchant les opérations du Service. Ce comité supervise la coordination des activités du greffe et la formation polyvalente du personnel.

On a constitué une nouvelle Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation, en consultation avec les juges en chef, laquelle est chargée d'examiner les procédés et les procédures de travail, afin de moderniser les activités opérationnelles et de rendre plus efficace la prestation de services. La Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation comporte quatre divisions :

- Division de la ré ingénierie du processus opérationnel : cette division est chargée d'examiner et de restructurer les procédés de travail de l'organisme au cours des deux ou trois prochaines années et d'entamer l'examen des procédés opérationnels du Service ainsi que des pratiques et procédures connexes.
- Améliorations des procédures opérationnelles et statistiques : Cette division a pour tâche d'améliorer les méthodes opérationnelles sans trop toucher les systèmes actuels de gestion des instances et de trouver comment rationaliser et harmoniser les méthodes de collecte de données statistiques de l'organisation.
- Modernisation du processus judiciaire : Cette division étudiera les services offerts aux juges et aux protonotaires dans le but de moderniser les outils et méthodes de prestation. Elle va entre autres choses demander la participation des juges à des projets de salles d'audience et de dépôt électroniques et solliciter l'opinion des juges, protonotaires et membres du Barreau sur l'utilisation de nouvelles technologies, dont l'enregistrement numérique.
- Formation opérationnelle : Cette division a pour mandat d'élaborer des politiques de formation opérationnelle, de déterminer les exigences relatives à cette formation, de dresser les plans de formation et de coordonner les activités de formation.

On a entrepris plusieurs initiatives qui ont pour but de normaliser et d'harmoniser les systèmes informatiques de l'organisme :

- On a centralisé l'approvisionnement en matière de technologies de l'information, ce qui a permis de réaliser des économies considérables.

- On a constitué un groupe de services des solutions d'affaires afin de recueillir des renseignements concernant les besoins des clients et de proposer des solutions en matière de technologies de l'information.
- On a créé une Division de la gestion de l'information chargée de fournir un soutien à la fois au Service et aux Cours.

3. Enregistrement numérique

Activités prévues	Résultats
Élaborer une stratégie pour généraliser son utilisation.	On a constitué un comité pour évaluer le système actuel; on élabore, en ce moment, une analyse de rentabilisation.

On a continué d'employer l'enregistrement numérique dans quatre salles d'audience pour enregistrer les procédures, ce qui a eu pour résultat une diminution du recours aux sténographes judiciaires.

Au cours de l'exercice, une équipe de projet, le Comité de la modernisation du bureau régional de Montréal, a pris l'initiative d'évaluer le système actuel d'enregistrement numérique et se consacre à l'élaboration d'une liste des besoins des quatre Cours. On compte élaborer une analyse de rentabilisation dans le cadre de cette initiative. Le personnel du greffe et la magistrature seront consultés afin de faciliter la transition des procédures actuelles vers la nouvelle technologie.

4. Relations externes

Activités prévues	Résultats
Évaluer le site Web; examiner les dispositions avec l'Université de Montréal en ce qui concerne la publication des jugements; améliorer la stratégie de communication pour favoriser la compréhension.	Amélioration et mise à jour du site Web; création d'un site Intranet fusionné; début d'un nouveau contrat de trois années avec l'Université de Montréal; tenue d'une journée portes ouvertes et participation à plusieurs groupes de discussion pour améliorer la sensibilisation du public; continuité des partenariats avec des établissements postsecondaires.

À la suite de la rétroaction du public et dans le cadre de consultations continues menées par le Groupe de travail sur le Web et le Comité des juges sur la technologie, on a décidé que les mises à jour du site Web devraient constituer une priorité et refléter les détails de chaque Cour. Par conséquent, on a amélioré la fonctionnalité du site, et on a élargi le contenu pour fournir des renseignements plus pertinents au public.

Le Groupe de travail sur le Web et le Comité de l'intranet ont créé un site intranet fusionné. Le comité est chargé du maintien du site, du contrôle de la qualité et de l'amélioration de l'accès. Le Service a aussi continué à se consacrer à la normalisation et

à la mise en place d'un système électronique de dépôt des documents de Cour, que l'on envisage utiliser dans les Cours du pays entier. On élabore des plans pour démarrer, en 2005, un projet pilote permettant le dépôt électronique des actes de procédure devant la Cour fédérale.

On a examiné le contrat conclu avec l'Université de Montréal, lequel prévoit la consigne des bases de données contenant les jugements des Cours, et on a entrepris un nouveau contrat de trois années. L'Université de Montréal procède en ce moment à la modernisation de son infrastructure en vue d'améliorer la fonction d'extraction et les méthodes de publication de jugements. Les nouvelles fonctions auront pour effet de raccourcir les délais et d'améliorer l'ensemble des procédés de publication des décisions affichées dans le site Web des Cours.

Pour que l'information circule et que les processus des tribunaux et des greffes soient mieux connus du public, le Service administratif des tribunaux judiciaires organise des portes ouvertes et des colloques, et les membres de la magistrature et le personnel du Service participent à des séminaires.

Ainsi, la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale et le Service ont ouvert leurs portes à la communauté juridique en avril 2004 à Montréal, lui permettant de rencontrer les juges et le personnel du Service, et de se renseigner plus avant sur la restructuration des cours, la consolidation des greffes et les implications de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*.

Une réunion du Comité de liaison du Barreau et de la magistrature de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale en novembre 2004 a donné aux membres du Barreau l'occasion de rencontrer les juges de nomination fédérale et l'administrateur en chef pour discuter sans formalisme des questions qui débordent le mandat du Comité des règles.

Le Service a aussi continué d'encourager la formation de partenariats avec des écoles primaires et secondaires, ainsi que des collèges et des universités, afin d'enseigner aux jeunes Canadiens le rôle et les domaines de compétence des Cours et de leur greffe. En 2004-2005, le bureau de Montréal du Service a accepté, une fois de plus, un étudiant du programme judiciaire du Collège Ahuntsic en qualité de stagiaire pendant la saison d'hiver. Le bureau de Toronto du Service a permis l'usage de ses installations dans le cadre de neuf procédures fictives et a offert des placements de un mois à des étudiants inscrits au programme portant sur la cour et le tribunal du Seneca College.

Soutien judiciaire

5. Soutien judiciaire

Activités prévues	Résultats
Examiner les services de soutien fournis à la magistrature; étudier les rôles des administrateurs judiciaires, des adjointes judiciaires et des programmes des auxiliaires juridiques; examiner et fusionner tous les services offerts à la magistrature.	Création de nouvelles directions générales pour simplifier le soutien offert à la magistrature; adoption d'une approche ministérielle intégrée dans le cadre de la prestation de soutien aux magistrats.

Afin d'offrir aux juges et à d'autres officiers de justice un soutien et de l'aide efficaces et uniformes, on a créé une nouvelle direction générale des Services judiciaires qui relève de la responsabilité de l'administrateur en chef adjoint. Cette direction générale fournit un soutien aux juges et aux protonotaires, sous la forme de services offerts par des administrateurs judiciaires, des cadres exécutifs, des auxiliaires juridiques, des réviseurs, des adjoints judiciaires et des employés de la bibliothèque. Au cours de l'année, on a élaboré un projet pilote afin d'élargir les services des auxiliaires judiciaires aux protonotaires. On a examiné les services des réviseurs et on procède en ce moment à la mise en place d'un service élargi et mieux intégré.

Création de trois nouvelles directions générales au Bureau du registraire : une pour la Cour d'appel fédérale et la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, une pour la Cour fédérale et une pour la Cour canadienne de l'impôt. Elles fourniront aux cours des services de soutien au traitement des instances, y compris le traitement des documents déposés ou délivrés aux plaideurs, la participation aux audiences, l'enregistrement des instances, les renseignements aux parties, la garde des dossiers et des banques de données d'information nécessaires aux cours et la délivrance d'instruments juridiques visant l'exécution des décisions des cours.

Afin de faciliter l'intégration des services de soutien du greffe et d'améliorer le service à nos clients, on a élaboré un programme de formation polyvalente qui a été accordé à tous les employés du greffe dans l'ensemble du pays.

6. Meilleure utilisation des salles d'audience

Activités prévues	Résultats
S'assurer que les salles d'audience sont partagées et disponibles à d'autres organismes, lorsque possible.	On a observé activement l'utilisation des salles d'audience et, lorsque cela est possible, on les a mises à la disposition d'autres organismes.

Au cours de l'exercice 2004-2005, l'utilisation des salles d'audience constituait encore un défi pour le Service. Ce dernier a observé activement l'utilisation des salles d'audience dans le but de mettre ses salles d'audience à la disposition d'autres organismes, notamment des tribunaux quasi judiciaires, sans compromettre l'indépendance judiciaire apparente.

Comme suite à l'augmentation des nominations judiciaires en 2003 et 2004, la capacité des Cours d'inscrire les séances s'est accrue. Cette situation a provoqué une augmentation de plus de 73% du nombre de jours de séance en 2004 comparé à 2003. Quant au nombre de jours disponibles dans toutes les salles d'audience pour les séances, plus de 60% des jours d'audience ont été utilisés en 2004 par les Cours et par d'autres organismes. Le Service continue d'améliorer ses relations avec les provinces et d'autres organismes afin de s'assurer que le message suivant est effectivement communiqué : à savoir que les salles d'audience faisant partie de son effectif peuvent être utilisées lorsqu'elles ne le sont pas par les quatre Cours qu'il soutient.

7. Construction de l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau

Activités prévues	Résultats
Continuer l'élaboration des plans d'architecture et de construction.	Mise au point des dessins d'architecture et des dessins industriels, ainsi que du dossier d'appel d'offres et des documents contractuels.

Au cours de l'exercice 2004–2005, on a mis au point les dessins d'architecture et les dessins industriels, ainsi que le dossier d'appel d'offres et les documents contractuels concernant ce nouveau bureau central situé à Ottawa. Au printemps 2004, le Service administratif des tribunaux judiciaires et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ont présenté une soumission conjointe au Conseil du Trésor pour solliciter une approbation définitive du projet de l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau. La construction de l'Édifice de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau permettra au Service de rassembler, sous un même toit, les juges, le personnel et les salles d'audience, lesquels se trouvent actuellement répartis dans quatre immeubles. Ce projet très attendu permettra d'améliorer l'efficacité du Service et sera plus pratique pour le public.

8. Centre judiciaire fédéral de Toronto

Activités prévues	Résultats
Continuer la construction pour respecter la date d'occupation prévue au début de l'année 2006.	La construction se poursuit, à la satisfaction du calendrier; conception de l'architecture intérieure.

Au cours de l'exercice 2004-2005, on a poursuivi la construction dans ces nouvelles installations de location. Une fois terminé, le Centre accueillera le personnel de l'ancienne Cour canadienne de l'impôt, située au 200, rue King Ouest, ainsi que le personnel de l'ancienne Cour fédérale du Canada, située au 360, avenue University, éliminant ainsi le chevauchement de services et devenant plus pratique pour le public tout en facilitant la formation polyvalente des employés.

9. Réinstallation du personnel de Montréal

Activités prévues	Résultats
Réinstaller le personnel de Montréal.	Personnel réinstallé en septembre 2004.

Comme il a été prévu, le personnel de l'ancienne Cour canadienne de l'impôt de Montréal a été réinstallé en septembre 2004 dans les bureaux de l'ancien greffe de la Cour fédérale du Canada de Montréal. Le déménagement a libéré les anciennes installations de location, ce qui permet à TPSGC d'économiser près de 430 000 \$ par année.

Services ministériels

10. Ressources humaines

Activités prévues	Résultats
Démontrer sa détermination à investir dans la formation; élaborer une stratégie de ressources humaines pour aborder les questions liées au recrutement et au perfectionnement; améliorer le Programme des auxiliaires juridiques et du Programme de formation des agents du greffe.	Élaboration d'une politique et de lignes directrices sur l'apprentissage continu, ainsi que d'un projet d'analyse des besoins en matière d'apprentissage. Le Service n'a ni élaboré de plan stratégique en matière de ressources humaines, ni examiné le programme des auxiliaires juridiques en raison d'un manque de personnel spécialisé en ressources humaines. Le Service a effectué le plan de gestion des postes vacants et de réduction naturelle des effectifs. Il a également fait des progrès dans l'élaboration d'un plan de relève viable. Le Programme de formation des agents du greffe a été attribué à la Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation.

Afin de démontrer sa détermination à investir dans la formation de ses employés, au cours de l'exercice 2004-2005, le Service a élaboré une politique et des lignes directrices sur l'apprentissage continu et élargi la portée de son projet d'analyse des besoins en matière d'apprentissage afin de tenir compte de tous ses employés.

En outre, la Direction générale des ressources humaines (RH) a présenté, à l'interne, des séances de constitution d'équipes, de préparation pour des entrevues, de rédaction du curriculum vitae et de développement de compétences en matière de supervision. En février 2005, le Service a également établi un Programme de reconnaissance et de récompense pour mieux reconnaître le rendement supérieur, les longs états de service de

même que la loyauté du service, ainsi que les suggestions constructives visant à améliorer les opérations au sein de l'organisation.

En raison du manque de personnel compétent spécialisé en ressources humaines dans l'ensemble du gouvernement, le Service a été incapable de recruter des conseillers en ressources humaines et, par conséquent, d'élaborer un plan stratégique dans ce secteur. Cependant, on a effectué un plan de gestion des postes vacants et de réduction naturelle des effectifs, lequel a été transmis aux cadres supérieurs pour qu'ils puissent s'en servir lors de la planification des ressources humaines. On a aussi réalisé des progrès dans l'élaboration d'un plan de relève viable, comportant à la fois le perfectionnement du personnel disponible à l'interne et le recrutement de nouveaux effectifs.

À la suite de la fusion, il est nécessaire d'examiner le programme de recrutement des auxiliaires juridiques pour assurer sa continuité au sein du Service. Cependant, en raison du manque de ressources à la Direction générale des RH, cela n'a pas pu être accompli au cours de l'exercice 2004-2005.

Le Programme de formation des agents du greffe a été attribué à la Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation. On a créé une nouvelle Division de la formation opérationnelle qui, au cours de l'exercice, a satisfait à son mandat de mettre à jour et d'examiner les programmes de formation des agents du greffe de l'ancienne Cour fédérale du Canada et de l'ancienne Cour canadienne de l'impôt, de manière à refléter leur nouvelle organisation. La formation dans le cadre de ces programmes a déjà commencé et sera fournie selon le besoin.

11. Modernisation des ressources humaines

Activités prévues	Résultats
Établir des comités locaux de consultation syndicale-patronale; établir un système de gestion informelle des conflits; élaborer et fournir des cours de formation aux gestionnaires sectoriels sur la prise de décisions et la reddition de comptes.	Des réunions des comités locaux de consultation syndicale-patronale auront lieu au cours de l'exercice 2005-2006. Le Service a poursuivi l'élaboration d'un système de gestion informelle des conflits qui a été mis en place le 1 ^{er} avril 2005. On a restructuré le secteur supérieur de l'organisme, de manière à accorder, aux gestionnaires sectoriels, des fonctions élargies liées à la prise de décisions. En ce moment, on se consacre aux gestionnaires de deuxième ligne.

En raison du grand volume de travail attribué à la Direction générale des ressources humaines et du manque de conseillers en ressources humaines, le Service n'a pas été en mesure de fixer de rencontres des comités de consultation syndicale-patronale. Cependant, deux rencontres de comités nationaux de consultation syndicale-patronale ont

eu lieu. Les réunions avec les comités locaux de consultation syndicale-patronale sont prévues pour l'exercice 2005-2006.

Conformément au système de gestion informelle des conflits qui a été mis en place le 1^{er} avril 2005, le chef adjoint a nommé un cadre supérieur chargé du programme qui sera mis en place en 2005-2006. On offrira des cours de formation à tous les gestionnaires supérieurs et à tous les employés.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Service a examiné sa structure de gestion, ce qui a donné lieu à une nouvelle structure organisationnelle laquelle accorde, aux gestionnaires, un rôle élargi lié à la prise de décisions. On a restructuré le Comité de la haute direction afin qu'il représente chaque direction générale de l'organisme se trouvant au bureau central et dans les régions.

12. Gouvernement en direct

Activités prévues	Résultats
Effectuer un projet pilote sur le dépôt électronique des documents auprès de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada; mettre en œuvre le paiement électronique des frais de dépôt à la Cour; mettre en œuvre une nouvelle phase de dépôt électronique auprès de la Cour canadienne de l'impôt; améliorer l'accessibilité des ordinateurs disponibles aux comptoirs publics; mettre en place un nouveau système de gestion des cas.	Remise du projet pilote sur le dépôt électronique à 2005, en raison de l'approfondissement des consultations et de l'examen entrepris; remise de la mise en place d'un système de paiement électronique pour les frais de dépôt à la Cour; progrès effectués dans l'élaboration d'un nouveau système de gestion des cas.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Service a décidé de remettre à plus tard la tenue d'un projet pilote sur le dépôt électronique afin de poursuivre des consultations auprès des intéressés et d'examiner plus en profondeur son incidence sur les activités opérationnelles de l'organisme. Au cours de l'exercice, on a tenu des consultations supplémentaires avec des avocats, des juges et le personnel du greffe. On prévoit le lancement du projet pilote pour l'automne 2005. La mise en œuvre du paiement électronique des frais de dépôt à la Cour a été remise et sera incorporée dans le projet pilote sur le dépôt électronique.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Cour canadienne de l'impôt a commencé à transmettre électroniquement des décisions aux parties dans le cadre des appels déposés dans les provinces de l'Atlantique. On a continué d'envoyer aux parties les copies papier des décisions, conformément à la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*. La rétroaction initiale des parties a été très positive, et la portée du projet a été élargie aux appelants de toutes les provinces. On a incorporé au projet de loi C-52 une modification à la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* concernant les méthodes de communication des décisions

aux parties et, une fois que le projet de loi aura été adopté, alors les Règles de procédure de la Cour seront modifiées.

Les ordinateurs d'accès public à Ottawa, Toronto, Montréal, Vancouver, Edmonton, Québec et Winnipeg ont été configurés pour permettre au public d'avoir accès au site Web du Service administratif des tribunaux judiciaires, aux sites Web des quatre Cours, aux listes des audiences et aux bases de données contenant les décisions.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Service a constitué la Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation. Le premier objectif de cette direction générale est d'examiner les pratiques et les procédures opérationnelles du greffe, afin d'être en mesure de les moderniser. Cet examen comporte la documentation et l'examen des pratiques des deux anciens organismes. Au cours de l'exercice, on a fait des progrès dans l'élaboration d'un nouveau système de gestion des instances, lequel intégrera les meilleures pratiques des anciens organismes et fournira au public des services électroniques améliorés. Les comités consacrés à la modernisation de l'organisme seront consultés au sujet des modifications devant être apportées aux services électroniques, afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux besoins du public des parties et des clients internes. On offrira également au public de nouveaux services, notamment des recherches selon le numéro de dossier.

Le deuxième objectif de la Direction générale des meilleures pratiques et de la modernisation est d'offrir, à la clientèle à l'interne, le choix de travailler soit avec des dossiers électroniques, soit sur copie papier. Voilà la première étape qui nous permettra d'acquérir les capacités d'offrir au public des services électroniques supplémentaires. Au cours de l'exercice 2005-2006, il faudra considérer l'apport de modifications aux règles de procédure et au cours de 2006-2007, des moyens de permettre au public de bénéficier pleinement de la technologie électronique.

13. Fonction de contrôleur moderne

Activités prévues	Résultats
Mettre en place un régime de reddition de comptes plus efficace, afin de s'assurer que les ressources sont utilisées plus efficacement; élaborer des mesures de rendement applicables à tous les secteurs de l'organisme.	La Division de la vérification interne et de l'évaluation a effectué sa première vérification; on a constitué le Comité de vérification et d'évaluation qui sera chargé des examens annuels; on a élaboré des politiques et un manuel ainsi qu'un plan de travail portant sur la vérification et l'évaluation.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a accompli un travail considérable dans la mise en place de pratiques de gestion modernes. On fait parvenir à tous les gestionnaires des états financiers mensuels concernant leurs centres de responsabilité, ainsi que des renseignements détaillés sur la gestion des salaires. Ces deux rapports assistent les gestionnaires dans le cadre du processus décisionnel. En outre, on procède,

en ce moment, à la tenue de consultations auprès des cadres supérieurs afin de réorganiser le système de gestion des salaires. Ce travail est à la charge de la Division de la gestion financière. On compte également mettre à jour et simplifier les états financiers mensuels. On continue la modernisation des pratiques de gestion et on procède à la révision des politiques afin qu'elles reflètent la nouvelle délégation des organismes centraux et du Service.

Le régime de gouvernance est bien en cours. L'administrateur en chef par intérim a constitué un Comité de la haute direction qui comprend des cadres supérieurs provenant de toutes les directions générales du Service. Ce comité tient des réunions au moins une fois par mois pour discuter des orientations et des politiques stratégiques. Les juges en chef des deux Cours fédérales (la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale) ont rencontré l'équipe de cadres supérieurs pour leur donner leur avis et les mettre au courant de leurs attentes en ce qui concerne le Service. Le juge en chef de la Cour canadienne de l'impôt doit rencontrer l'équipe à la fin de l'automne 2005. Des représentants des régions forment maintenant pleinement partie de l'équipe des cadres supérieurs et ils contribuent à l'établissement des priorités organisationnelles. Cette équipe restructurée de gestion se concentre sur la responsabilisation et sur la rentabilité des ressources que le Parlement a affectées au Service. L'équipe se consacre aussi à l'élaboration de priorités et de nouvelles orientations du Service. Le Comité de gestion du risque et d'évaluation s'est rencontré plusieurs fois au cours de l'exercice pour approuver le cadre de référence de deux vérifications (ressources humaines et sécurité physique).

On procède en ce moment au remplacement de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur par le Cadre de responsabilisation de gestion. Dans le cadre de l'initiative en question, on constituait des groupes de travail consacrés à la conception de l'architecture des activités des programmes pour le compte du Service. À partir de maintenant, le travail sera effectué par l'élaboration et la mise en place d'un cadre de responsabilisation de gestion.

Conformément à la réforme de la fonction de contrôleur moderne du gouvernement du Canada, le Service a constitué une Division de la vérification interne et de l'évaluation en mars 2004. Au cours de l'exercice 2004-2005, cette division a effectué sa première vérification pour le compte du Service et en a entamé deux autres. Cette division a également fourni des conseils spécialisés sur la constitution du Comité de vérification et d'évaluation du Service, lequel a pour objectif de faciliter la communication entre les vérificateurs internes et les évaluateurs, les vérificateurs externes et le Comité de la haute direction. Le Comité est chargé d'effectuer des examens annuels afin de s'assurer que le Service satisfait aux obligations de gestion du risque reste conforme aux lois, règlements et politiques pertinents et satisfait aux normes éthiques de conduite.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Division de la vérification interne et de l'évaluation a également élaboré sa structure de gouvernance, notamment des politiques, des normes de vérification interne et un manuel de procédures; elle a également élaboré une méthode de vérification en fonction du risque et un plan de travail en matière d'évaluation pour les années à venir.

14. Sécurité

Activités prévues	Résultats
Élaborer une politique intégrale sur la sécurité, ainsi que des protocoles de sécurité pour les audiences et pour la transmission de documents confidentiels.	Rédaction d'une politique intégrale sur la sécurité et des protocoles de sécurité; préparation d'un exposé de formation sur la sécurité.

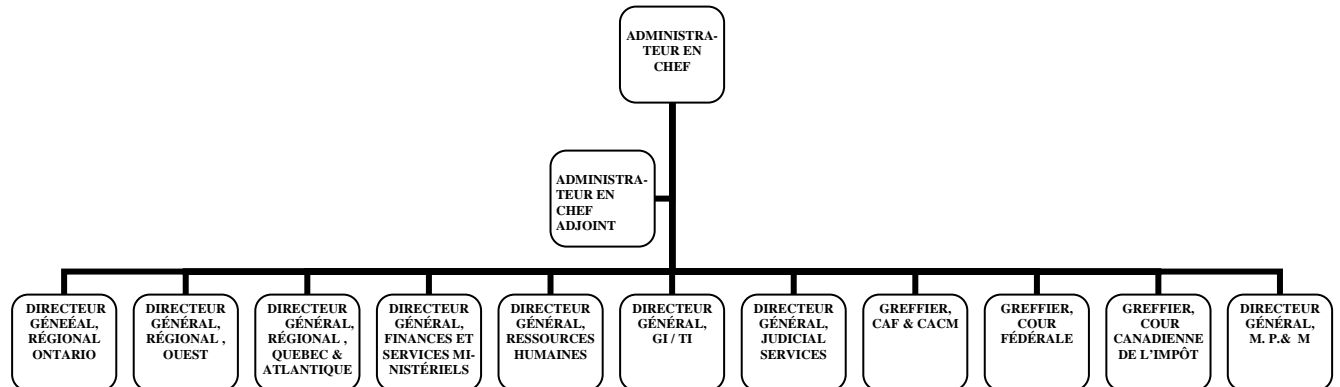
En 2004-2005, le Service a élaboré des politiques et un protocole sécuritaires concernant les audiences et la transmission de documents névralgiques. Certaines de ces politiques ne sont toutefois encore qu'à l'état d'ébauche. Un exposé sur la formation et la sensibilisation à la sécurité a été préparé et présenté aux membres du personnel des bureaux de Vancouver, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Saskatoon, Regina, Whitehorse et Yellowknife. Le Service entend faire de cette présentation une partie intégrante de la formation de tous les membres du personnel.

Enfin, les exigences sécuritaires seront intégrées à la conception du nouveau centre judiciaire fédéral de Toronto et de l'Édifice de la magistrature Pierre-Elliott-Trudeau dans la région de la capitale nationale.

SECTION III — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements organisationnels

Structure de gestion du Service administratif des tribunaux judiciaires et les secteurs de service, 2004–2005



GI / TI - Gestion de l'information et technologie de l'information
CAF - Cour d'appel fédérale
CACM - Cour d'appel de la cour martiale du Canada
BP & M - Meilleures pratiques et modernisation

Le Service administratif des tribunaux judiciaires comprend trois principaux secteurs de service : les services de greffe, le soutien judiciaire et les services ministériels.

- Les **services de greffe** consistent à offrir aux tribunaux les services adjoints relatifs à la procédure. Il s'agit notamment de traiter les documents déposés par les plaideurs ou destinés à ces derniers, d'assister aux audiences, d'en dresser le compte rendu, d'informer les plaideurs, de conserver les dossiers et les bases de données nécessaires aux tribunaux et de produire des actes juridiques afin de faire exécuter les décisions. Ces services permettent au public et à la collectivité juridique d'avoir un meilleur accès au système judiciaire.
- Les **services de soutien judiciaire** consistent à fournir des services de soutien aux juges et aux protonotaires ainsi que, notamment, aux cadres supérieurs, aux adjoints judiciaires, aux employés de la bibliothèque et aux autres membres du personnel fournissant un soutien direct aux juges. Ces services de soutien veillent à ce que la magistrature soit en mesure d'entendre et de résoudre les poursuites équitablement et efficacement.
- Les **Services intégrés** fournissent des services en finances, en ressources humaines, en informatique, en gestion de l'information et en télécommunications. Ce secteur d'activité supervise également la gestion des installations, la traduction, les chauffeurs, les huissiers, la planification stratégique, les communications, la vérification et l'évaluation internes ainsi que la sécurité tant pour les Cours que pour le Service. Ces services internes rehaussent le professionnalisme des employés du Service et leur permettent d'apporter un appui efficace aux Cours.

Tableau 1: Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)

(millions de dollars)	2002-2003 Dépenses réelles ²	2003-2004 Dépenses réelles ²	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues ³	Total des autorisations ⁴	Dépenses réelles ⁵
Service administratif des tribunaux judiciaires ¹	55,7	54,2	54,3	54,3	56,2	55,4
Total⁵	55,7	54,2	54,3	54,3	56,2	55,4
Total	55,7	54,2	54,3	54,3	56,2	55,4
Moins : revenus non disponibles (tableau 7)	(9,7)	(6,0)	–	(7,6)	(7,6)	(5,4)
Plus : coût des services reçus à titre gracieux (tableau 4)*	18,1	14	–	17,1	17,1	19,2
Coût net pour le ministère	64,1	62,2	54,3	63,8	65,7	69,2
Équivalents temps plein	601	581	–	600	–	562

¹ La Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires est entrée en vigueur le 2 juillet 2003 et a fusionné les anciens greffes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Avant l'année financière 2003-2004, les deux entités se sont rapportées séparément. Pour 2003-2004, chaque organisation a son propre RPP, se rapportant ainsi séparément, mais, pour le RMR de 2003-2004 et les comptes publics, ils ont été consolidés. À partir de 2004-2005, tous les rapports reflètent comme étant un seul ministère.

²Source: RMR de 2002-2003 et 2003-2004 respectivement.

³Source: RPP de 2004-2005.

⁴ Source: les comptes publics de 2004-2005.

⁵Le total inclut les contributions aux régimes de prestations aux employés. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le "Tableau 3: Postes votés et législatifs".

Tableau 2 : Utilisation des ressources par secteur d'activités (ou par activité de programme)

2004-2005				
	Budgétaire			Total
	Fonctionnement	Total: Dépenses budgétaires brutes	Total: Dépenses budgétaires nettes	
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Budget principal	54,3	54,3	54,3	54,3
<i>Dépenses prévues</i>	54,3	54,3	54,3	54,3
Total des autorisations	56,2	56,2	56,2	56,2
<i>Dépenses réelles</i>	55,4	55,4	55,4	55,4

Note: Tel qu'indiqué dans le 'Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005', certaines colonnes ont été enlevées puisqu'elles ne s'appliquent pas.

Tableau 3: Postes votés et législatifs

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2004–2005			
		Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
30	Dépenses de fonctionnement	47,7	47,7	50,5	49,6
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	6,6	6,6	5,7	5,7
	Total	54,3	54,3	56,2	55,4

Notes:

- Les totaux peuvent paraître incorrects parce que les chiffres ont été arrondis.
- L'écart entre les autorisations totales (\$50,5M) et le total des dépenses réelles (\$49,6M) est de \$0,9 M. Pour l'année financière 2004-2005, le Service administratif des tribunaux judiciaires n'a pas dépensé le montant de \$0,3M affecté aux cas spéciaux de sécurité (procès d'Air India).

Tableau 4: Coût net pour le ministère

(en millions de dollars)	2004–2005
Dépenses réelles	55,4
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	16,5
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	2,6
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	0,0
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	0,1
<i>Total des services reçus à titre gracieux</i>	19,2
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	(5,4)
Coût net pour le ministère en 2004-2005	69,2

Note: Une ligne a été insérée pour montrer la somme de tous les services reçus à titre gracieux.

Tableau 7: Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Revenus non disponibles

(en millions de dollars)	Revenus réels 2002–03	Revenus réels 2003–04	2004–2005	
			Revenus prévus	Revenus réels
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Remboursement des dépenses des années précédentes	0,1	0,1	0,2	0,0
Frais de service	1,2	1,4	1,5	1,8
Amendes imposées par le tribunal	5,3	2,0	4,4	0,2
Diverses recettes non fiscales	3,0	2,4	1,6	3,3
Total des revenus non disponibles	9,7	6,0	7,6	5,4

Notes:

- Les totaux peuvent paraître incorrects parce que les chiffres ont été arrondis.
- Tel qu'indiqué dans le 'Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005', certaines colonnes ont été enlevées puisqu'elles ne s'appliquent pas.
- Les revenus non disponibles du Service administratif des tribunaux judiciaires sont composés surtout des droits prélevés pour le dépôt de documents auprès des greffes et du produit de la vente de photocopies de jugements, plus d'autres recettes comme les amendes. Il est impossible de prévoir les revenus provenant des amendes qui varient de façon significative d'une année à l'autre. Les revenus réels des amendes recueillis cette année sont inférieurs aux quelques années précédentes.
- Les diverses recettes non fiscales proviennent principalement d'autres revenus mais surtout de l'assurance-emploi (AE). Pour 2002-2003 et 2003-2004, les coûts reliés à l'AE inclut uniquement la portion du soutien au greffe de la Cour canadienne de l'impôt. À partir de 2004-2005, les coûts reliés à l'AE sont pour le soutien de tous les quatre cours (la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt). Le total des coûts que le Service administratif des tribunaux judiciaires allouait au traitement des causes d'assurance-emploi (AE) serait imputé au compte d'assurance-emploi du Canada. Ainsi, Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC), le ministère responsable du compte AE, indiquerait des dépenses liées à l'AE et le Service administratif des tribunaux judiciaires indiquerait une somme équivalente au niveau des recettes non disponibles. L'objectif de cet exercice de comptabilité consiste à tenir compte avec plus de précision du coût total nécessaire au fonctionnement du compte AE du gouvernement : il ne représente pas un apport de fonds externes.

Tableau 17: Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005

Réponse aux comités parlementaires
Ne s'applique pas.
Réponse aux rapports du Bureau du vérificateur général
Ne s'applique pas.
Vérifications externes (note : Ceci fait référence aux autres évaluations faites par la Commission de la fonction publique, par le Commissaire aux langues officielles et par la Direction des langues officielles de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique.)
Ne s'applique pas.
Vérifications ou évaluations internes
Vérification des contrats portant sur les services d'architecture 1998-2004 (Pour de plus amples informations voir http://www.cas-satj.gc.ca/publications/pub_audit_f.php).

Tableau 23: Politiques sur les voyages

Le Service administratif des tribunaux judiciaires respecte et utilise les paramètres des politiques du SCT sur les voyages.

SECTION IV—AUTRES RENSEIGNEMENTS

Bureaux du Service administratif des tribunaux judiciaires

BUREAUX DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Service administratif des tribunaux judiciaires

BUREAU PRINCIPAL – OTTAWA

434, rue Queen

Ottawa (Ontario)

K1A 0H9

<http://www.cas-satj.gc.ca>

<p>Immeuble Lorne 90, rue Elgin Ottawa (Ontario) K1A 0H9</p> <p>Greffe de la Cour d’appel fédérale et de la Cour d’appel de la cour martiale du Canada Téléphone : (613) 996-6795 (613) 995-9177 Immigration Télécopieur : (613) 952-7226</p> <p>Greffe de la Cour fédérale Téléphone : (613) 992-4238 Télécopieur : (613) 952-3653</p>	<p>Tours Centennial 200, rue Kent Ottawa (Ontario) K1A 0H9</p> <p>Greffe de la Cour canadienne de l’impôt Téléphone : (613) 992-0901 ou 1 800 927-5499 Télécopieur : (613) 957-9034 ATS : (613) 943-0946</p> <p>Salle d’audience et cabinets des juges de la Cour canadienne de l’impôt</p>
<p>Édifice Thomas-D’Arcy-McGee 90, rue Sparks Ottawa (Ontario) K1A 0H9</p> <p>Salles d’audience et cabinets des juges de la Cour d’appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d’appel de la cour martiale du Canada</p>	<p>434, rue Queen Ottawa (Ontario) K1A 0H9</p> <p>Services ministériels du Service administratif des tribunaux judiciaires Téléphone : (613) 996-4778 Télécopieur : (613) 941-6197</p>

BUREAUX LOCAUX

CAF - Cour d'appel fédérale
CF - Cour fédérale
Cour d'appel de la cour martiale du Canada – CACM
CCI : Cour canadienne de l'impôt

ALBERTA – Calgary

635, Eight Avenue sud-ouest, 3^e étage
T2P 3M3
Téléphone : CAF/CACM (403) 292-5555
CF (403) 292-5920
CCI (403) 292-5556
Télécopieur : (403) 292-5329
ATS : (403) 292-5879

ALBERTA – Edmonton

Scotia Place, Tour 1, bureau 530
C.P. 51
10060, av. Jasper T5J 3R8
Téléphone : CAF/CACM (780) 495-2502
CF (780) 495-4651
CCI (780) 495-2513
Télécopieur : (780) 495-4681
ATS : (780) 495-2428

COLOMBIE-BRITANNIQUE –

Vancouver

Pacific Centre, C.P. 10065
701, rue West Georgia V7Y 1B6
Téléphone : CAF/CACM (604) 666-2055
CF (604) 666-3232
CCI (604) 666-7987
Télécopieur : (604) 666-8181
ATS : (604) 666-9228

MANITOBA – Winnipeg

363, rue Broadway, 4^e étage R3C 3N9
Téléphone : CAF/CACM (204) 983-2232
CF (204) 983-2509
CCI (204) 983-1785
Télécopieur : (204) 983-7636
ATS : (204) 984-4440

NOUVEAU-BRUNSWICK – Fredericton

82, rue Westmorland, bureau 100 E3B 3L3
Téléphone : CAF/CACM (506) 452-2036
CF (506) 452-3016
CCI (506) 452-2424
Télécopieur : (506) 452-3584
ATS : (506) 452-3036

NOUVELLE-ÉCOSSE – Halifax

1801, rue Hollis, bureau 1720 B3J 3N4
Téléphone : CAF/CACM (902) 426-5326
CF (902) 426-3282
CCI (902) 426-5372
Télécopieur : (902) 426-5514
ATS : (902) 426-9776

ONTARIO – Toronto et London

1) Greffe de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada (Toronto)
330, avenue University, 7^e étage M5G 1R7
Téléphone : (416) 973-3356
Télécopieur : (416) 973-2154
ATS : (416) 954-4245

2) Greffe de la Cour canadienne de l'impôt (Toronto)

200, rue King ouest, bureau 902 M5H 3T4
Téléphone : (416) 973-9181
1-800-927-5499
Télécopieur : (416) 973-5944

3) Greffe de la Cour canadienne de l'impôt (London)

231, rue Dundas, 3^e étage N6A 1H1
Téléphone : (519) 645-4203
1-800-927-5499
Télécopieur : (519) 675-3391

QUÉBEC – Montréal

Greffes de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada

30, rue McGill H2Y 3Z7

Téléphone : CAF/CACM (514) 283-5200
 CF (514) 283-4820
 CCI (514) 283-9912
 ou 1 800 927-5499

Télécopieur : CAF/CACM
 /CF (514) 283-6004
 CCI (514) 496-1996

ATS : (514) 283-3017

QUEBEC — Québec

Palais de justice, salles 500A et 500E,
 300, boulevard Jean-Lesage G1K 8K6

Téléphone : CAF/CACM (418) 648-4964
 CF (418) 648-4820
 CCI (418) 648-7324

Télécopieur : (418) 648-4051

ATS : (418) 648-4644

BUREAUX DOTÉS D'EMPLOYÉS DE TRIBUNAUX PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX

NOUVEAU-BRUNSWICK – Saint John

110, rue Charlotte, salle 413 E2L 2J4
 Téléphone : (506) 636-4990
 Télécopieur : (506) 658-3070

TERRE-NEUVE – St. John's

The Court House, C.P. 937,
 Rue Duckworth A1C 5M3
 Téléphone : (709) 772-2884
 Télécopieur : (709) 772-6351

**TERRITOIRES DU NORD-OUEST –
Yellowknife**

The Court House, C.P. 1320
 4905, 49th Street X1A 2L9
 Téléphone : (867) 873-2044
 Télécopieur : (867) 873-0291

**ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD –
Charlottetown**

Sir Henry Louis Davies Law Courts
 C.P. 2000, 42, rue Water C1A 8B9
 Téléphone : (902) 368-0179
 Télécopieur : (902) 368-0266

SASKATCHEWAN – Regina

The Court House
 2425, avenue Victoria S4P 3V7
 Téléphone : (306) 780-5268
 Télécopieur : (306) 787-7217

SASKATCHEWAN – Saskatoon

The Court House
 520 Spadina Crescent est S7K 2H6
 Téléphone : (306) 975-4509
 Télécopieur : (306) 975-4818

YUKON – Whitehorse

Andrew A. Phillipsen Law Centre
 2134, Second Avenue Y1A 5H6
 Téléphone : (867) 667-5441
 Télécopieur : (867) 393-6212